

# Semaine pour l'emploi des personnes handicapées

13 au 19 novembre 2017

activateur  
de progrès  
#emploiethandicap2017

A l'occasion de la 21<sup>ème</sup> Semaine pour l'emploi des personnes handicapées, du 13 au 19 novembre 2017, l'Agefiph organise, à Paris et en régions, de nombreux événements dédiés à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Avec ses délégations régionales et ses partenaires, l'Agefiph invite différents publics (personnes handicapées, entreprises, professionnels, institutionnels...) à des rencontres, des échanges et à contribuer à construire les solutions de demain pour l'emploi.

Lors de cette semaine l'Agefiph appelle le plus grand nombre à participer à cette semaine de mobilisation en affichant son soutien à l'emploi des personnes handicapées à travers le message : « Activateur de progrès ».

## Soyons tous « activateur de progrès »

*Aujourd'hui près d'un million de personnes handicapées sont en emploi. Une partie des tabous et préjugés sont tombés en la matière. A l'Agefiph nous savons que c'est possible d'aller plus loin. La Semaine pour l'emploi des personnes handicapées est l'occasion, ensemble, de démontrer et de témoigner que nous sommes tous activateurs de progrès en la matière.*

*Nous fédérons tout notre environnement autour de la question du handicap et l'emploi. Nous co-inventons de nouvelles pratiques, adaptons notre offre de services et nous déployons nos actions, tant auprès des pouvoirs publics que sur le terrain, avec nos délégations régionales et nos partenaires.*

*C'est cela être activateur de progrès. Interagir avec son environnement, être en cohérence, aider à construire une société qui ne laisse personne de côté. C'est pourquoi l'Agefiph incite les personnes handicapées, les entreprises, chacun, à se déclarer « activateur de progrès » pendant cette semaine pour l'emploi.*

**Anne Baltazar**  
**Présidente de l'Agefiph**

## **Une grande campagne de mobilisation à travers le territoire**

### **Pendant la Semaine, du 13 au 19 novembre**

Les salariés des entreprises partenaires de l'Agefiph témoignent de leurs engagements via des commentaires, photos, vidéos postés sur les réseaux sociaux et sur le site [www.emploiethandicap.fr](http://www.emploiethandicap.fr). Le temps d'une semaine, ils seront porteurs d'un message positif, symbole d'engagement en faveur de l'emploi et du handicap.

### **Plus de 900 entreprises partenaires :**

Parmi celles-ci, Michelin, Colas, Carrefour, Arcelor Mittal, Elior, AREAS, Sephora, Forco, Fédération nationale des Offices publics de l'habitat

### **Un partenariat avec 20 minutes :**

Le quotidien accompagnera le déploiement de cette campagne en print, sur les réseaux sociaux et en actions de street marketing.



En 2017, un million de personnes handicapées travaillent.  
Autant d'activateurs qui, grâce à leurs différences et à leurs compétences,  
contribuent au progrès des entreprises et de la société.

**Témoignez de votre engagement, faites-le savoir !**

# Les partenaires

## Michelin

**Depuis plus de 10 ans, Michelin a engagé une politique d'intégration des personnes handicapées pour :**

- permettre aux travailleurs handicapés d'accéder à un emploi,
- les maintenir dans des postes adaptés à leur handicap,
- garantir les mêmes processus de recrutement, de gestion et de formation pour tous.

En 2017, Michelin a renforcé sa politique en signant une convention nationale avec l'Agefiph sur 3 ans.

**Avec un taux d'emploi de 7%, Michelin est convaincu que ses salariés reconnus travailleurs handicapés participent au progrès et à l'innovation de l'entreprise.**

Pendant toute la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, les responsables communication et les référents maintien en emploi et handicap de ses 16 sites, vont se mobiliser pour accompagner les salariés qui souhaiteront partager leurs expériences.

Des actions de sensibilisation vont également se dérouler tout au long de la SEEPH pour créer un climat de confiance sur le handicap et faire adhérer l'ensemble des équipes à cette démarche.

# Les partenaires

## Colas

**Le Groupe Colas agit depuis de nombreuses années en faveur du handicap, qu'il s'agisse de recrutement, de maintien dans l'emploi ou de recours au secteur protégé.**

*« La campagne de l'Agefiph sur le thème Activateur de progrès humain nous a immédiatement séduits, explique Pascale Zurcher, Responsable Diversité du Groupe. Nos métiers reposent avant tout sur les femmes et les hommes qui font Colas. Toutes les démarches que nous entreprenons en faveur du handicap visent à améliorer la qualité de vie et le bien-être de nos collaborateurs au travail, de tous nos collaborateurs. Elles contribuent également à renforcer l'ouverture et la tolérance. Agir en faveur du handicap nous fait avancer, collectivement et individuellement ».*

Colas, filiale du groupe Bouygues, est un leader mondial de la construction et de l'entretien des infrastructures de transport, qui répond aux enjeux de mobilité, d'urbanisation et d'environnement. Implanté dans plus de 50 pays sur les cinq continents, à travers un réseau de 800 unités d'exploitation de travaux et 2 000 unités de production de matériaux, le Groupe rassemble 55 000 collaborateurs et réalise chaque année 90 000 chantiers.

En 2016, le chiffre d'affaires consolidé de Colas s'est élevé à 11,0 milliards € (dont 48% à l'international) et le résultat net (part du Groupe) à 355 millions €.

Colas ([www.colas.com](http://www.colas.com))

# Qu'est-ce que l'Agefiph



# Cadre général

Il y a 30 ans, à l'issue d'une large concertation avec les partenaires sociaux et les associations, le parlement adoptait une loi sur l'obligation d'emploi des personnes handicapées et créait l'Agefiph.

La mission de l'Agefiph est de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises privées.

L'Agefiph est l'animatrice et l'organisatrice des politiques emploi-handicap. Elle fédère son environnement autour de la question du handicap et de l'emploi. Elle co-invente de nouvelles pratiques, de nouveaux process et une nouvelle offre de service.

Elle déploie ses missions tant auprès des pouvoirs publics que sur le terrain.

# Les domaines de compétences

L'offre d'intervention de l'Agefiph s'adresse aux **personnes handicapées** et aux **entreprises**.

Elle s'organise autour de trois grands domaines :

- **Les services** délivrés par les partenaires services  
Ils portent respectivement sur la préparation, l'accès à l'emploi et l'aide au recrutement (Cap emploi), la mobilisation des entreprises (Alther) et le maintien dans l'emploi (Sameth).
- **Les prestations** délivrées par les prestataires  
En matière de conseil à la création d'entreprise, de compensation du handicap (visuel, moteur, auditif, mental ou psychique) et de formations (formations courtes et collectives ou prestations spécifiques d'orientation professionnelles).
- **Les aides financières**, en complément du droit commun  
Elles concernent l'incitation au recrutement, à la reprise d'emploi et au maintien dans l'emploi, la compensation du handicap et la formation.

# La complémentarité avec le droit commun

Le droit commun concerne les dispositions ouvertes à tous, en lien ou non avec le handicap. Ces dispositions peuvent être d'origine légale ou extra-légale. Elles peuvent prendre la forme d'aides, de prestations ou d'obligations.

La complémentarité de l'Agefiph avec le droit commun répond à 3 objectifs :

- apporter une réponse aux besoins de compensation du handicap,
- amplifier les volumes d'actions ou de prestations offerts aux personnes handicapées et aux entreprises,
- accéder avec la réactivité nécessaire à la mise en œuvre réussie de projets professionnels.

En complément des aides publiques, l'Agefiph apporte aux personnes handicapées et aux employeurs, des aides et des conseils, ainsi que l'appui d'opérateurs et de prestataires spécialisés sélectionnés par ses soins.

# Une gouvernance confiée aux partenaires sociaux et associatifs

## Un conseil d'administration **tripartite**

Le conseil d'administration de l'Agefiph est composé de **représentants des partenaires sociaux** (employeurs, salariés), des **personnes handicapées** et de **personnalités qualifiées**.

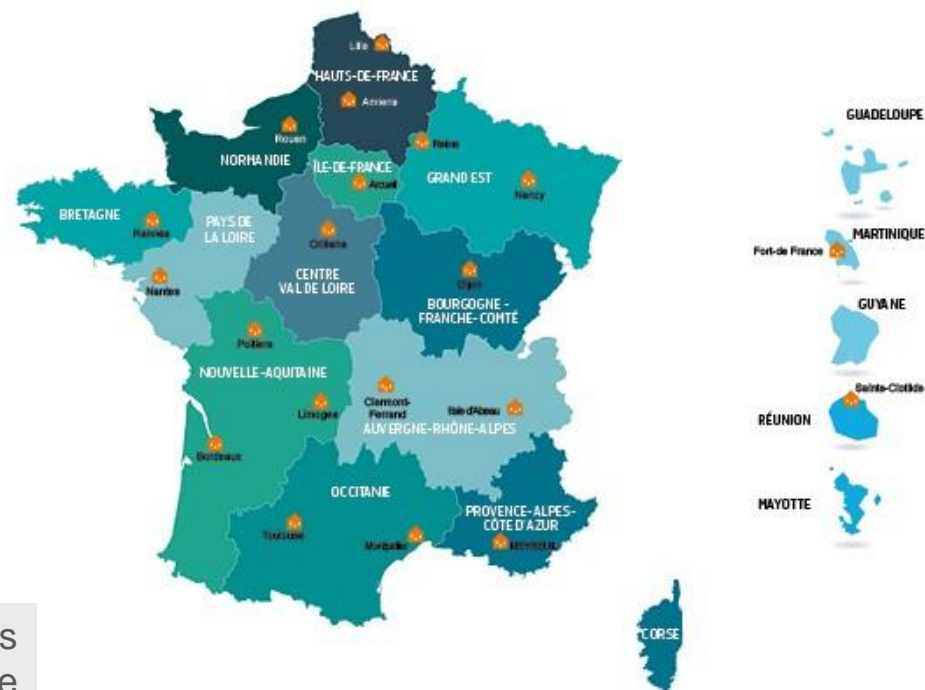
### Les organisations représentées au Conseil d'administration (mandature 2015-2018) :

- Collège **employeurs** : CPME, FNSEA, MEDEF
- Collège **salariés** : CFE-CGC, CFTC, CFDT, CGT, CGT-FO
- Collège des **associations** : APF, CFPSAA, FNATH, UNAPEI, UNAFAM
- Collège des **personnalités qualifiées** : 5 membres :  
dont 3 sont désignés respectivement par chacun des collèges, employeurs, salariés et associations et deux par l'État.

# L'organisation territoriale

Une organisation territoriale  
au plus près de l'emploi local

Pour mettre en œuvre sa  
stratégie nationale, l'Agefiph  
s'appuie sur un réseau de **14  
délégations régionales.**



Cette organisation permet d'agir au plus près des besoins du terrain et de l'emploi local et de favoriser la synergie avec les acteurs locaux, les partenaires institutionnels et les opérateurs.

# L'Agefiph dispose d'atouts qui font la différence

**Une mission de service public inscrite dans la loi**

**Un vaste champ d'interventions allant de l'orientation, de l'insertion professionnelle jusqu'au maintien dans l'emploi**

**Une gouvernance basée sur un paritarisme élargi (employeurs, salariés et associations)**

**Une concertation et une coopération avec l'ensemble des acteurs pouvant contribuer à l'amélioration de l'emploi des personnes en situation de handicap**

**400 collaborateurs au siège et dans quatorze délégations régionales.**

# L'environnement change, l'Agefiph se transforme

Depuis sa fondation, l'Agefiph n'a eu d'autre ambition que de soutenir le développement de l'emploi des personnes handicapées. Il s'agit de la mission confiée par le législateur en 1987 : « favoriser toutes les formes d'insertion professionnelle des personnes handicapées en milieu ordinaire ».

Depuis 30 ans, elle anime au quotidien l'action des administrateurs et de l'ensemble des collaborateurs de l'Agefiph.

En 2016, l'Agefiph a mené une ambitieuse réflexion collective pour dessiner son avenir. Cette démarche a abouti au vote, à l'unanimité des membres du Conseil d'administration, du plan stratégique.

Retrouvez le plan stratégique sur le site de l'Agefiph

<https://www.agefiph.fr/Actus-Publications/Actualites/Le-plan-strategique-de-l-Agefiph>

# Les 4 ambitions du plan stratégique

**Le plan stratégique de l'Agefiph salué par l'ensemble des parties prenantes de la politique d'emploi des personnes handicapées, adopté à l'unanimité par le conseil d'administration début 2017 affiche quatre ambitions majeures :**

- Sécuriser les parcours professionnels des personnes en situation de handicap
- Mobiliser les entreprises et le monde économique et social pour l'emploi des personnes
- Promouvoir l'emploi des personnes auprès du système d'acteurs de l'emploi, de la formation, de l'orientation et du travail
- Une Agefiph repositionnées, plus lisible et plus visible



# Sécuriser les parcours professionnels des personnes en situation de handicap

Mieux accompagner les personnes en situation de handicap vers et dans l'emploi.  
Favoriser l'accès à la formation continue en soutenant les mesures de compensation.  
Faciliter l'accès et la mobilisation des aides et prestations de l'Agefiph pour prévenir les ruptures de parcours.

## Mobiliser les entreprises et le monde économique et social pour l'emploi des personnes

Une offre de service aux entreprises renforcée et mieux adaptée à leurs besoins, en particulier vers les TPE-PME.  
Soutien des acteurs du monde économique et social (appui méthodologique, animation de réseaux ...).

# Promouvoir l'emploi des personnes auprès du système d'acteurs de l'emploi, de la formation, de l'orientation et du travail

Porter auprès du champ politique national et régional sur les questions de l'emploi, de la formation, de l'orientation et du travail des personnes en situation de handicap.

Placer l'expertise de l'Agefiph au service des acteurs de l'emploi.

Innovier et expérimenter pour développer l'emploi des personnes en situation de handicap.

## Une Agefiph repositionnées, plus lisible et plus visible

Une mission d'accueil, d'information-conseil des bénéficiaires plus personnalisée et accessible pour favoriser l'accès à l'offre d'interventions de l'Agefiph et de celle de ses partenaires.

L'évaluation au service d'une offre d'interventions évolutive, réactive et adaptée.

Une meilleure performance pilotée par les résultats au plan national et régional.

# Chiffres clés

## - LA POPULATION HANDICAPÉE - SOURCE ENQUÊTE EMPLOI 2015 DE L'INSEE



2.7 MILLIONS

DE PERSONNES HANDICAPÉES  
soit 7% de la population totale  
des 15-64 ans  
+500 000 en 4 ans

938 000

PERSONNES HANDICAPÉES EN EMPLOI  
contre environ 700 000 en 2011

19 %

TAUX DE CHÔMAGE  
des personnes handicapées

## - L'OBLIGATION D'EMPLOI DU SECTEUR PRIVÉ - SOURCES AGEFIPH / DARES, DOETH 2014



101 000

ENTREPRISES PRIVÉES ASSUJETTIES  
+1,4 % en 3 ans

400 400

SALARIÉS HANDICAPÉS  
+9 % en 3 ans

3.3%

TAUX D'EMPLOI DIRECT EN ETP\*  
des personnes handicapées  
+0,3 point en 3 ans

# Chiffres clés : 30 ans de progrès humain



**EN 1986.**

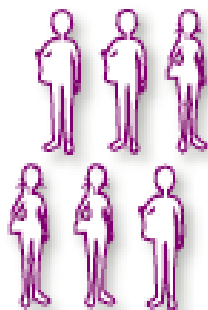
**7 000** embauches

**300** contrats en alternance

**300** personnes handicapées

maintenues dans l'emploi

**UNE CENTAINE** de créateurs d'entreprises



**EN 2016.**

**81 000** embauches \*

**5 500** contrats en alternance

**21 000** personnes handicapées

maintenues dans l'emploi \*

**3 300** créateurs d'entreprises

\* privé et public

# Chiffres clés

## LES INTERVENTIONS DE L'AGEFIPH EN 2016 : 219 929 INTERVENTIONS

A noter que les chiffres des interventions auprès des entreprises et des personnes handicapées ne s'additionnent pas dans la mesure où 103 031 interventions sont communes aux deux types de bénéficiaires.

### 110 390 INTERVENTIONS AUPRÈS DES ENTREPRISES...



Insertion dans l'emploi

Maintien dans l'emploi

Formation

Compensation du handicap

Mobilisation du monde économique

### 212 570 INTERVENTIONS AUPRÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES...



Insertion dans l'emploi

Maintien dans l'emploi

Préparation à l'emploi et formation

Compensation du handicap

# Chiffres clés

## LES RÉSULTATS DE L'AGEFIPH EN 2016

L'ACTION DE L'AGEFIPH A CONTRIBUÉ PAR SES FINANCEMENTS AU RÉSULTATS SUIVANTS :

60 292

PLACEMENTS AIDÉS PAR  
L'AGEFIPH DANS LE PRIVÉ  
(placements Cap emploi hors  
alternance + placements AIP\* non  
intermédiés par Cap emploi)

3 322

CRÉATIONS  
ET REPRISES  
D'ACTIVITÉ

18 792

MAINTIENS  
DANS L'EMPLOI  
DANS LE PRIVÉ

5 452

CONTRATS  
DE FORMATION  
EN ALTERNANCE

# Semaine pour l'emploi des personnes handicapées

13 au 19 novembre 2017

activateur  
de progrès  
#emploiethandicap2017

## Contacts presse:

Boris Cavaglione – Meanings – [boris.cavaglione@menanings.fr](mailto:boris.cavaglione@menanings.fr) – 01.45.49.31.33

Ghislaine Cristofolletti – Agefiph – [g-cristofolletti@agefiph.asso.fr](mailto:g-cristofolletti@agefiph.asso.fr) – 01.46.11.00.69